DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
Arrondissement de NIORT

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MELLOIS DES PISCINES
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL du 15 septembre 2011

Délégués : en exercice : 15
présents : 10
suffrages exprimés : 10

L'an deux mille onze, le quinze septembre à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat Mellois des Piscines se sont réunis dans les locaux du Pays Mellois, sous la présidence de Jean-José FEBRERO.

Présents : Serge BALAND, Francis BERLAND, Jean-José FEBRERO, Michel EPRINCHARD, Etienne FOUCHE, Bernard GUILMENT, Christophe JOFFRIT, Jean-Claude MARSAULT, Gilles PICHON et Michel VIDARD.

Excusés : Dorick BARILLOT, Jean-Michel FRAPPE, Claude JUCHAULT, Fabrice MICHELET, Francis PROUST, Patrick QUOQUILLAUD, Jacques QUINTARD, Claude REDIEN et Jean-Claude SILLON.

Michel VIDARD est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le président propose de commencer la séance.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour, cinq points points supplémentaires, à savoir :
- la réhabilitation des piscines estivales ;
- le contrat d'assurance du Syndicat Mellois des Piscines pour l'ensemble de ses équipements ;
- la suppression d'une régie ;
- la demande de partenariat de la Société Générale ;
- la modification du jour et de l'heure des réunions de bureau.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 06 JUILLET 2011
Le président ouvre la réunion par l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 06 juillet 2011.

Le procès-verbal est adopté avec 9 votes pour et 1 abstention.

Pièce jointe : procès-verbal du Comité syndical du 06 juillet 2011.

RENÉGOCIATION DES EMPRUNTS BASÉS SUR L'EURIBOR 3 MOIS
Le taux de l'EURIBOR 3 mois étant remonté à 1,609 %, le 29 juillet 2011., le président propose d'étudier la possibilité de transformer les 3 emprunts contractés sur la base de ce taux variable, auprès de la Caisse d'Epargne en emprunts à taux fixe. la Caisse d'Epargne consultée dans cette perspective, a transmis à titre indicatif, les propositions présentées ci-dessous.

Il convient de signaler que l'Euribor est redescendu le 6 septembre, à 1,534 % puis à 1,531% à la clôture du 14 septembre ; ce qui modifie à la baisse, les chiffres indiqués dans l'ordre du jour envoyé aux membres.

Piscine	Montant de l'emprunt	Capital restant dû au 02/09/2011	Durée résiduelle du prêt	Taux fixe du swap emprunteur contre EURIBOR 3 mois + marge		Rappel taux fixe proposé lors de la négociation
				Date clôture Euribor	14/09	
Chef-Boutonne	95 500,00 €	74 384,25 €	7,5 ans	Dont marge de 0,70	2,7790%	3,9600%
	629 500,00 €	587 911,10 €	22,5 ans	Dont marge de 0,95	3,9600%	4,2000%
Melle	372 800,00 €	319 816,25 €	8,5 ans	Dont marge de 0,54	2,7610%	3,3000%

Il convient de noter que le passage à taux fixe, des trois emprunts contractés à la Caisse d'Epargne à taux variable ne peut se réaliser qu'à la date d'échéance, soit chaque trimestre, suivant une procédure bien définie (demande au minimum, 21 jours avant la date souhaitée).

Le passage au taux fixe étant irrévocable il convient aussi d'en évaluer l'incidence budgétaire. En effet le BP 2011 n'a pas pris en compte une augmentation importante des échéances comme celle consécutive au passage à taux fixe. La Caisse d'épargne propose toutefois de bloquer le taux dès la prise de décision et d'appeler la première échéance trimestrielle à taux fixe, à compter du 1er janvier 2012..

Le Président précise que le passage à taux fixe des trois emprunts aurait pour incidence, une charge annuelle supplémentaire estimée à 13 517,70 €..

La remontée significative du taux de l'EURIBOR depuis le début de l'année et le contexte actuel sont des indicateurs qui doivent nous inciter à beaucoup de prudence même si les taux variables appliqués depuis la négociation des 3 emprunts ont permis au SMP, d'économiser des sommes non négligeables.

Les taux fixes annoncés à titre indicatif, par la Caisse d'Epargne, dans sa dernière proposition, pour les emprunts de 95 500 € et de 372 800 € sont bas. Les membres pensent que le SMP n'en n'obtiendra pas de meilleurs et qu'il serait judicieux de valider le passage à taux fixe pour ces deux emprunts à partir de la première échéance de l'année 2012.

Concernant le prêt de 629 500 €, les membres estiment que l'on peut encore attendre avant de basculer vers un taux fixe mais ils considèrent également qu'il ne serait pas raisonnable de contracter un emprunt à taux fixe au dessus de 4%. Ils souhaitent que l'évolution de l'EURIBOR soit suivie de très près afin de gagner éventuellement quelques dixièmes de point avant de passer passer au taux fixe.

Le président propose donc aux membres du comité syndical de l'autoriser

- à demander à la Caisse d'Epargne d'établir immédiatement les documents nécessaires au passage à un taux fixe de 2,779% pour le prêt d'un montant de 95 500 € (Prêt A3309058)et à un taux fixe de 2,761% pour celui d'un montant de 372 800 € (A3309A20) ;
- à demander à ce même établissement bancaire, d'établir les mêmes documents pour l'emprunt d'un montant de 629 500 € (Prêt A3309057), dès que le taux de l'EURIBOR repartira à la hausse en veillant à ce que le taux fixe obtenu soit en dessous de 4% ;
- à signer tout document afférent.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICES POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE CHEF-BOUTONNE ET DE SAUZE-VAUSSAIS

Le marché de prestation de services concernant la gestion et la surveillance des installations techniques des piscines de Chef-Boutonne et de Sauzé-Vaussais, prenant fin cette année., il convient donc de délibérer dans la perspective de la signature d'un nouveau marché et de compléter le cahier des clauses techniques particulières (CTTP) en prenant en compte par exemple le curage des bâches tampons à Chef-Boutonne, le nettoyage et la mise en hivernage des matériels de traitement de l'eau, la vérification de la pompe à chaleur en cours de saison.

Un groupe de travail composé de Messieurs Michel EPRINCHARD, Christophe JOFFRIT, Cyrille RAINARD (responsable technique) et Stéphane MOYNARD (directeur) est constitué et se réunira dès que possible, afin de compléter le cahier des charges.

Le président propose aux membres du comité syndical :

- de délibérer sur le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un prestataire de services pour la gestion et la surveillance des installations techniques des piscines de Chef-Boutonne et de Sauzé-Vaussais ;
- de l'autoriser à signer tout document afférent.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICES POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS DÉCHIQUETÉ D'AQUA'MELLE

Le marché de fournitures et de services concernant l'approvisionnement en bois déchiqueté d'AQUA'MELLE arrive à son terme le 23 décembre 2011. Toutefois la 1ère livraison prévue en janvier 2011 n'a eu lieu qu'en avril, en raison du retard pris par les travaux, puis des problèmes de mise en fonctionnement de la chaudière bois.

Le président propose d'une part, de passer un avenant de prolongation de marché pour une durée de quatre mois avec l'entreprise « Bois Energie Distribution " suite aux difficultés rappelées supra et dans un second temps, de lancer une nouvelle consultation pour la signature d'un nouveau marché effectif à partir du 1er mai 2012.

Le président propose aux membres du comité syndical :

- de signer un avenant de prolongation de marché, pour une durée de quatre mois ; avec l'entreprise Bois énergie distribution ;
- de lancer d'une consultation pour le recrutement d'un prestataire de fournitures et de services pour l'approvisionnement en bois déchiqueté d'AQUA'MELLE, à partir du 1er mai 2012;
- de l'autoriser à signer tout document afférent.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

AQUA'MELLE – PISCINE DU PAYS MELLOIS

CONTENTIEUX AVEC LA MOE

Le bureau réuni le jeudi 21 juin 2011, a validé la proposition du président d'adresser en recommandé, dès le 21 juillet, à M. Jean CHABANNE un troisième courrier accompagné d'un argumentaire afin d'une part, de faire état du désaccord du SMP à propos de l'imputation des travaux supplémentaires et d'autre part, de demander à la MOE, de suivre avec la plus grande attention les travaux pour la levée des réserves et supprimer les désordres décelés depuis la mise en fonctionnement de piscine .

En annexes à ces deux premiers documents, ont été joints un premier tableau reprenant les travaux prévus au cahier des clauses techniques particulières (CTTP) mais non réalisés et un second listant les désordres constatés depuis le 21 mai, date d'ouverture d'AQUA'MELLE.

Les membres du bureau ont également évoqué la possibilité de contacter un avocat afin de lui exposer la situation et de lui demander son avis sur l'intérêt d'engager une action en justice à propos du contentieux qui l'oppose à la MOE. Toutefois le président, suite à la rencontre du 26 juillet avec les représentants de la maîtrise d'oeuvre, a préféré différer cette démarche.

Le mardi 13 septembre, le président et le directeur ont rencontré MM. CAMPANA et DEVAUX, respectivement responsable travaux et ingénieur travaux, au sein du cabinet CHABANNE et Partenaires (MOE), pour faire un point sur les réserves de réception, les réserves de la garantie de parfaitement achèvement (GPA), l'argumentaire adressé à la maîtrise d'oeuvre à propos du litige évoqué supra ainsi que les décomptes généraux définitifs transmis par les entreprises.

La réunion a été plutôt constructive. Un point précis a été fait par la MOE, sur les travaux ainsi qu'avec l'entreprise BOUTILLET titulaire du lot « gros oeuvre maçonnerie ». La MOE a également reconnu beaucoup d'erreurs faites sur ce projet et a clairement annoncé son intention de renoncer aux honoraires susceptibles d'être

demandés pour tous travaux supplémentaires estimés à ce jour à 21 462,88 € HT. Elle a aussi réaffirmé sa volonté de poursuivre jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement (le 20 avril 2012), le suivi des travaux de GPA en collaboration avec le SMP et le pilote de l'opération.

Toutefois, le président par courriel, envoyé dès le mercredi 14 septembre, a souhaité rappeler à la MOE que le SMP serait amené à se prononcer lors du comité syndical du 13 octobre prochain, au vu de la réponse écrite à son au courrier du 21 juillet dernier.

Suite à ces explications les membres valident la proposition du président consistant à d'attendre le courrier de la MOE avant de prendre la décision qui convient, lors du Comité syndical du 13 octobre.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

PJ : courrier et argumentaire du 21 juillet 2011

DEMANDE DU PILOTE DE L'OPÉRATION

Le 28 février 2011 M. AUDOUIN-DUBREUIL, chargé de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination de l'opération a présenté a sollicité un complément d'honoraires pour un montant de 13 260,82 € HT en raison de la prolongation de la durée des travaux.

Après renseignements pris auprès de la cellule juridique de Lyon, cette dernière confirme l'analyse de Madame Anne CLERE de la CAN et considère elle aussi, qu'il n'y a pas lieu d'accéder à sa demande dans la mesure où :

- les pièces contractuelles du marché passé avec l'intéressé font état d'un prix ferme et définitif ;
- le contrat court du début des travaux jusqu'à la fin de l'année de parfaitement achèvement, quel que soit le nombre de mois ;
- le contrat initial n'a pas été modifié (pas de missions supplémentaires demandées).

Le président propose aux membres du comité syndical d'attendre une éventuelle relance de sa part avant de lui adresser un courrier pour lui signifier que le SMP a décidé de ne pas réserver une suite favorable à sa demande.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE DE L'OPÉRATION « CONSTRUCTION D'UNE PISICNE DÉCOUVRABLE À MELLE »

Malgré plusieurs relances faites en direction de la MOE, il est très difficile à ce jour, de pouvoir présenter le plan de financement définitif de l'opération. En effet, un seul décompte global définitif (DGD)sur 19, est parvenu au SMP. Il concerne le lot 1 (VRD terrassement généraux) et fait apparaître un dépassement de + 471,40 € TTC par rapport au calcul effectué par le SMP, principalement dû à la dernière révision des prix (indice de juillet).

Cela étant, il convient de noter que le Conseil Régional et le Conseil Général ont versé le solde de leur subvention pour un montant de 500 000 € pour le premier et de 453 480 € pour le second. Il reste à percevoir le solde des aides financière de l'ADEME et du CNDS en sachant que ce dernier versera le solde de sa subvention au vu du plan de financement définitif de l'opération.

PJ : état récapitulatif du coût de l'opération (au 15/09/11)

AVENANT À LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE MELLE (CCCM) ET LE SMP

Un avenant n°1 à la convention en date du 3 novembre 2009 relative à la participation financière de la Communauté de Communes du Canton de Melle aux travaux de VRD doit être signé entre les deux parties.
Les divers travaux engagés ont fait apparaître un coût des VRD plus élevé que prévu. Lors de la préparation du budget primitif 2011, le SMP a demandé à la CCCM d'augmenter sa participation de 48 386,01 € TTC afin de la porter à 217 523,84 € TTC.
La CCCM a délibéré sur ce point lors du Conseil communautaire du 28 mars 2011. Il convient donc de rédiger l'avenant permettant au SMP de demander dès le mois d'octobre, le solde de la participation de la CCCM à l'opération « construction d'une piscine découvrable à Melle ».

Le président propose aux membres du comité syndical :

- de rédiger un avenant n°1 à la convention du 3 novembre 2009 ;
- de l'autoriser à signer ce document.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'ACCESSOIRES DE PISCINE

La société « TOPSEC équipement » a contacté le SMP à plusieurs reprises pour la mise en place d'un distributeur automatique d'accessoires de piscines (lunettes, maillots et bonnets de bain...), sur le même principe que les distributeurs de boissons. Le SMP met à disposition un emplacement et l'alimentation électrique. La société gère le distributeur et propose de rétrocéder au SMP, 5% du chiffre d'affaire HT sur la base d'un contrat conclu pour une durée de 5 ans.

Le président a rencontré la commercial et lui a clairement indiqué qu'il trouvait la rétrocession insuffisante compte tenu de la consommation électrique d'un tel appareil (annoncée à 32 watt/24h), des besoins réels des usagers d'AQUA'MELLE et de l'encombrement de ce type de matériel dont les dimensions sont au minimum de L 730 x P 860 x H 1830, pour un poids de 220 kg.

Le SMP suite à une demande orale fin juin puis par courriel le 3 août, a reçu une nouvelle proposition de l'entreprise sus-nommée. Celle-ci prévoit une redevance à hauteur de 10% et l'attribution de lots lors de manifestations organisées par le SMP. La société estime que la vente des produits pour une année, pourrait être de 3 000 € pour une fréquentation de 70 000 usagers; ce qui procurerait une recette de 300 € pour le SMP. L'appareil installé serait également d'un type nouveau et moins encombrant .

Au delà du montant estimé de la rétrocession, les membres estiment qu'il s'agit d'un service qu'il convient de proposer aux usagers.

Le président propose donc aux membres du Comité syndical :

- de se prononcer sur l'installation d'un distributeur automatique d'accessoires de piscines ;
- de l'autoriser à signer le contrat et tous documents afférents.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

DEMANDE DE DEUX MAÎTRES NAGEURS

Piscine de Sauzé-Vaussais

En raison d'un nombre d'inscrits peu important au mois d'août (2 enfants), Mlle Karine ROCHE, MNS, a sollicité le SMP par courrier reçu le 08 août dernier, pour obtenir une réduction du montant de la location de la piscine.

La fréquentation pour les activités proposées par l'intéressée (leçons de natation et animations) a été finalement de 64 usagers en août, contre 274 personnes en juillet.

Malgré les conditions satisfaisantes de fonctionnement, il a effectivement été noté la faible fréquentation de la piscine au mois d'août et le petit nombre de personnes inscrites aux activités organisées Mlle ROCHE . Les membres estiment qu'il convient par conséquent, de diminuer le forfait de la location, à hauteur de 50%.

Le président propose donc aux membres du Comité syndical :

- de fixer à 125 € le montant demandé à Mlle Karine ROCHE, pour la location de la piscine de Sauzé-Vaussais en d'août ;
- de l'autoriser à signer tout document afférent.

Piscine de Chef-Boutonne

Par courriel du 07 août dernier, M. Nicolas PAILLAT, MNS, a sollicité le SMP, pour la suppression totale du montant de la location de la piscine pour le mois d'août, en raison des problèmes techniques rencontrés depuis le mois de juin (température des bassins pendant les quinze premiers jours de juin, fermeture pendant une journée suite à l'inondation de la bâche tampon le mardi 02 août).

M. PAILLAT a fait part d'une perte financière de 240 euros le jour de la fermeture.

Le SMP a sollicité à nouveau, M. PAILLAT par courriel en date du 29 août , pour avoir la totalité des recettes encaissées chaque mois ainsi que la fréquentation constatée lors des manifestations organisées en soirée, afin de disposer de tous les éléments d'appréciation permettant de prendre une décision. A ce jour, aucun chiffre n'est parvenu au SMP.

Le président constatant que M. PAILLAT n'a pas transmis les informations complémentaires demandées par le SMP, propose aux membres du comité syndical, de ne pas donner une suite favorable à la requête de l'intéressé et lui adresser un courrier motivé pour lui faire part de cette décision.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

POINT SUR LE FONCTIONNEMENT D'AQUA'MELLE DEUX MOIS APRÈS L'OUVERTURE

La fréquentation est présentée dans le point suivant.

En ce qui concerne les travaux, le SMP a fortement insisté pour qu'une réunion soit programmée le 26 juillet, en présence de la MOE, du pilote de l'opération, du bureau de contrôle, du coordonnateur sécurité et des entreprises afin de :

- faire un point précis sur les levées de réserves, les désordres constatés depuis l'ouverture et les travaux prévus au CCTP et non réalisés ;
- valider les dates des 5 et 6 septembre pour avec les entreprises pour qu'elles réalisent les travaux non terminés le 1er juillet.

Une deuxième réunion a également été programmée le mardi 30 août avec tous les intervenants pour coordonner les différentes interventions prévus pendant les deux jours cités supra.

Une grande partie des réserves et autres problèmes a pu ainsi être levée lors de ces deux jours. Par contre, toutes les reprises de carrelage n'ont pas été réalisées, contrairement à ce qui était prévu. La présence d'eau en partie basse du bassin d'activités et sous les goulottes du bassin sportif pose également un problème. Il convient en effet, dans un premier temps, de vider le bassin d'activités pour localiser avec précision les fuites et identifier leur cause avant d'effectuer les travaux appropriés

Le SMP ne souhaitant pas réaliser ce type d'intervention en présence de public dans les autres bassins, a proposé que les diagnostics soient réalisés lors de la vidange de Noël (entre le 19 et le 23 décembre) et que les travaux soient programmés en juin 2012, lors de la seconde vidange.

PISCINES ESTIVALES

Fréquentation pendant la saison estivale

L'ouverture des piscines estivales le 30 mai dernier a permis aux scolaires d'accéder, jusqu'au 30 juin, aux quatre bassins d'été et d'assurer la complémentarité avec AQUA'MELLE.

La fréquentation du début du mois de juillet, malgré des conditions météorologiques très clémentes, n'a pas été importante. La saison a en fait réellement commencé le week-end du 09 / 10 juillet.

La saison estivale s'est poursuivie par une période de 10 jours de mauvais temps ; ce qui n'a pas favorisé la baignade dans les piscines de plein air. AQUA'MELLE s'en sort mieux grâce à la possibilité d'ouvrir ou de fermer la halle des bassins en fonction des conditions météorologiques.
Le total des usagers accueillis est supérieur de 4 963 personnes (+ 9,86%) par rapport à la saison 2010, à la même période, mais trois des cinq piscines (Celles, Chef-Boutonne et Lezay) ont enregistré une fréquentation en très nette baisse.

Celles-sur-Belle	- 4 682 entrées	(– 41,26%)
Chef-Boutonne	- 1 134 entrées	(– 13,17%)
Lezay	- 2 979 entrées	(– 34,27%)

Sauzé-Vaussais	+ 626 entrées	(+ 14,19%)
AQUA'MELLE	+ 13 132 entrées	(+ 211,57%)

La nette diminution dans trois des quatre piscines de plein air s'explique principalement par les conditions climatiques désastreuses en juillet avec une dizaine de jours avec une fréquentation comprise entre 0 et 20 usagers (contre 80 à 100 personnes par jour et par piscine par beau temps) mais peut être aussi par un désintérêt des jeunes et des adolescents pour nos équipements.

Pour la piscine de Celles-sur-Belle, la baisse très importante s'explique en partie par la fermeture de l'équipement en septembre. 1 900 scolaires et une centaine d'usagers étaient comptabilisées pendant cette période, en 2010. La baisse du nombre d'entrées en 2011 peut donc être ramenée à – 2 594 usagers, soit - 22,86%.

PJ : documents sur les fréquentations des cinq équipements.

Incivilités

Depuis le début de saison quelques actes d'incivilité ont été commis notamment à Sauzé-Vaussais (carreaux cassés sur les bâtiments) et à Celles Sur Belle, les 22 juillet et 18 août (jets de pierres, pieds de parasol et plaques de béton), sans dégât majeurs. Plusieurs baignades nocturnes ont également été constatées mais sans aucune dégradation.

Incidents techniques

Piscine de Celles-sur-Belle :

Algues dans le bassin : Il a été nécessaire de faire intervenir la SAUR le 19 août, pour réaliser un traitement au cuivre afin de lutter contre la prolifération des algues. La piscine a été fermée toute la journée du vendredi.

Piscine de Chef-Boutonne :

Moquette solaire : suite aux nouveaux problèmes constatés au niveau du fonctionnement de la moquette solaire, une rencontre a été organisée le 16 juin, par le SMP avec le bureau d'étude POUREAU et la société SPIE BATIGNOLLES (installateur), puis une seconde le 05 juillet, avec la société ALLIANTZ (fournisseur de la moquette) et M. JAMINAIS de la société SPIE BATIGNOLLES qui ne s'est malheureusement pas déplacé. Un courrier de rappel a été envoyé à SPIE BATIGNOLLES le 02 août 2011. Après une nouvelle relance par courriel et un courrier du MOE, l'entreprise est intervenue le vendredi 9 septembre pour installer un manomètre destiné à contrôler la pression de l'eau dans la tuyauterie.

Bâche tampon : La SAUR a constaté le 30 juillet, à 8h, une baisse du niveau d'eau dans le bassin d'environ 30 cm, un arrêt de la machinerie et de la pompe à chaleur ainsi qu'une présence d'eau au dessus de la bâche tampon et en pied de bâtiment.

Craignant une rupture du tuyau en PVC situé entre la bâche et la machinerie et dans un souci d'ouvrir l'équipement pour le week-end la décision a été prise dans l'urgence, d'isoler la bâche et de fonctionner en apport direct d'eau neuve afin de pallier l'absence de recyclage des eaux par les goulottes. La société CERT a été prévenue dès le samedi matin et l'architecte ainsi que le bureau d'études, dès le lundi matin.

Une rencontre programmée dès le mardi 2 août, a permis d'éliminer plusieurs hypothèses dont celle de la rupture du tuyau PVC et de se rendre compte d'un dysfonctionnement au niveau du trop plein de la bâche tampon. Les informations renvoyées à l'armoire électrique indiquaient une absence d'eau dans la bâche tampon ; ce qui a déclenché une mise en sécurité du système (arrêt de la machinerie).

Dès le mardi après-midi l'équipement fonctionnait à nouveau;ce qui a permis d'ouvrir la piscine le mercredi, après une seule journée de fermeture et de repousser l'intervention sur le trop plein en septembre.

Piscine de Melle :

Qualité de l'eau : la présence de staphylocoques ayant été détectée dans le bassin d'activités, il a fallu le vidanger et procéder à une désinfection minutieuse du bassin du bac tampon et du filtre. Ce travail a été effectué le lundi 8 août, dans un temps record et ce, grâce à l'implication de tout le personnel présent. Le résultat obtenu a été totalement satisfaisant.

Chaudière bois : les mauvais réglages de la chaudière bois ont entraîné les 12 et 14 août, deux arrêts de l'appareil et la détérioration de l'auge située sous la vis sans fin. La chauffe a donc été réalisée uniquement à l'aide des chaudières gaz jusqu'au remplacement de l'auge et de la vis sans fin qui a été effectué le 29 août dernier.

Centrale de traitement de l'air de la halle bassins : un des moteurs est tombé en panne le mercredi 31 août. L'intervention des techniciens de SPIE BATIGOLLES les 1er et 2 septembre, n'a pas permis de faire redémarrer la CTA. Le moteur n'a été remplacé le mercredi 7/09, et la halle des bassins n'a pas pu être ventilée pendant 9 jours. Heureusement l'ouverture des portes donnant sur la plage minérale, a permis de fonctionner dans des conditions relativement satisfaisantes.

Piscine de Sauzé-Vaussais :
Température de l'eau : quelques réglages sur les matériels installés ont été nécessaires en début de saison, pour améliorer le chauffage de l'eau .
M. EPRINCHARD souhaite pouvoir consulter le relevé des températures des bassins afin de vérifier l'efficacité de la nouvelle chaudière et du système de régulation installé avant l'été.

Commissions de sécurité
Les visites des commissions de sécurité ont été réalisées dans les piscines de Celles-sur-Belle, Lezay et Sauzé-Vaussais. Plusieurs prescriptions ont été corrigées immédiatement après les visites. Les autres le seront après la saison estivale.

Les trois équipements ont fait l'objet d'un avis favorable à leur maintien en exploitation. Toutefois les visites ont mis en évidence de nombreuses détériorations due au vieillissement des équipements. Il convient de faire un état des lieux précis des travaux d'entretien à réaliser rapidement sur chaque site y compris à Chef-boutonne, afin d'éviter une détérioration plus importante du bâti.

Ces travaux d'entretien ne se substituent pas à ceux prévus à Celles, Lezay et Sauzé-Vaussais dans le cadre du plan de réhabilitation qui a pour objectifs les mises aux normes sanitaires, techniques et d'accessibilité de ces équipements.

Le président propose qu'un groupe de travail, composé d'élus et du responsable technique, soit créé afin d'élaborer une liste des travaux prioritaires à réaliser (peinture, joints des plages, remplacement de matériels...) pour chaque site. Il conviendra ensuite de définir les tâches qui peuvent être réalisées en régie et celles pour lesquelles il conviendra de faire appel à un prestataire extérieur.

Plan de réhabilitation
Ainsi que cela a été évoqué lors du comité syndical du 6 juillet, , le SMP souhaite poursuivre la réflexion sur la réhabilitation des trois sites, malgré la diminution des aides publiques.

Le Président propose qu'un groupe de travail, composé de deux élus de chaque canton, soit constitué pour réfléchir et élaborer le dossier qui pourrait être présenté au comité syndical du 13 octobre. L'objectif étant de bien cerner à partir du diagnostic de YAC Ingénierie, la faisabilité du projet, les incidences financières pour les communautés de communes en fonction de l'obtention d'une subvention de la DETR et de constituer le dossier à déposer en Préfecture, en janvier 2012.

Un document de travail qu'il convient d'affiner, a été rédigé afin de calculer les contributions supplémentaires qui pourraient être supportées par chaque communauté de communes. Les documents informatiques seront envoyés aux membres avant la 1ère réunion et un exemplaire papier sera distribué le mardi 27 septembre, date de la 1ère réunion. Cette dernière est programmée à 15h00, à la piscine de Celles-sur-Belle, et sera suivie de la visite de la piscine de Lezay. La seconde réunion aura lieu le 4 octobre, à 15 heures à la piscine de Sauzé-vaussais.

Une troisième réunion pourra éventuellement être organisée le 11 octobre mais sans le président et le directeur déjà pris par la rencontre programmée avec la MOE pour l'opération d'AQUA'MELLE.

Le groupe de travail serait composé de :

Canton de Celles-sur-Belle	MM. JOFFRIT et FRAPPE
Canton de Chef-Boutonne	MM. BALAND et MICHELET*

Canton de Lezay	MM. GUILMENT et PICHON
Canton de Melle	MM. MARSAULT et VIDARD
Canton de Sauzé-Vaussais	M. EPRINCHARD et FOUCHE

** le nom des membres qui pourraient intégrer le groupe de travail.*

Assurance

Avant l'ouverture d'AQUA'MELLE le SMP a consulté trois assureurs (SMACL, GROUPAMA et AXA ASSURANCE) pour garantir l'ensemble des risques inhérents à l'ensemble des compétences du SMP , les collaborateurs utilisant leur véhicule personnel, le véhicule de service ainsi que la protection juridique (non envisagée dans le 1er contrat).

L'étude des devis avait dirigé le SMP vers GROUPAMA mais après réflexion les risques électriques semblant moins couverts, le syndicat avait finalement signé un avenant avec la SMACL (société assurant déjà le SMP) pour le nouvel équipement, en attendant d'avoir plus de temps pour recevoir les assureurs. La date butoir pour dénoncer le contrat est fixée au 31 octobre 2011.

La Président propose donc que les membres du bureau rencontrent rapidement les assureurs afin d'évoquer des cas précis de remboursement, et ainsi pouvoir choisir le contrat susceptible d'offrir les meilleures garanties pour le SMP.

Suppression d'une régie de recettes

Le 21 mai 2007 le Syndicat Mellois des Piscines (SMP) a créé une régie de recettes pour la vente de tickets pour les entrées, à la piscine de Sauzé-Vaussais, des habitants du canton de Chef-Boutonne utilisant le transport public mis en place par le SMP.

Lors de l'ouverture de la piscine de Chef-Boutonne, le SMP a arrêté la vente des tickets désignés ci-dessus, mais n'a pas supprimé cette régie. La Trésorerie nous a demandé de procéder à la suppression de cette dernière.

Le président propose donc aux membres du Comité syndical :

- de supprimer la régie de recettes pour la vente de tickets pour les entrées, à la piscine de Sauzé-Vaussais, des habitants du canton de Chef-Boutonne utilisant le transport public mis en place par le SMP ;
- de l'autoriser à signer tout document afférent.

Les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

Partenariat avec la Société Générale

La Société Générale (SG) a sollicité le SMP le 9 septembre dernier pour formaliser un partenariat dans le cadre du développement de ses actions commerciales et de la promotion de son image.

Cette démarche a pour objectif de proposer aux clients du centre, une offre bancaire dédiée leur permettant de bénéficier d'avantages bancaires privilégiés, associés à une réduction ou d'un avantage tarifaire sur les abonnements à la piscine. En contre partie la SG offrirait quelques lots au SMP lors de manifestations.

Les membres du Comité syndical souhaitent prendre le temps de la réflexion avant de prendre leur décision. Un courrier sera transmis à la Société Générale, dans ce sens.

Modification du jour et de l'heure des réunions du bureau

Le Président souhaite que les réunions du bureau ne soient plus le jeudi soir à 19h00 en raison des difficultés à réunir l'ensemble des vice-présidents.

La proposition du mardi a été envisagée dans un premier temps, mais ce jour pose un problème en raison d'une part, de la réunion du groupe de travail mis en place pour le plan de réhabilitation et d'autre part, des rencontres programmées le mardi, avec la MOE et le pilote au cours de l'année de parfait achèvement d'AQUA'MELLE.

Le Président proposera aux membres du bureau, des réunions le lundi, à 15h00.

Dates des prochains CS à la Maison du Pays Mellois
Jeudi 13 octobre à 18h00
Jeudi 10 novembre à 18h00
Jeudi 08 décembre à 18h00

VALEUR DE L'EURIBOR 3 MOIS

- valeur novembre 2008 : 4,248 %
- valeur janvier 2009 : 2,257 %
- valeur au 04/03/09 : 1,799 %
- valeur au 09/03/09 : 1,520 %
- valeur au 27/11/09 : 0,718 %
- valeur au 17/02/10 : 0,663 %
- valeur au 04/03/10 : 0,655 %
- valeur au 11/05/10 : 0,665 %
- valeur au 28/06/10 : 0,748 %
- valeur au 01/07/10 : 0,767 %
- valeur au 05/07/10 : 0,790 %
- valeur au 22/07/10 : 0,881 %
- valeur au 23/09/10 : 0,878 %
- valeur au 19/10/10 : 1,008 %
- valeur au 25/10/10 : 1,029 %
- valeur au 23/11/10 : 1,039 %
- valeur au 03/12/10 : 1,027 %
- valeur au 11/01/11 : 0,995 %
- valeur au 20/01/11 : 1,016 %
- valeur au 08/02/11 : 1,079 %
- valeur au 14/03/11 : 1,173 %
- valeur au 25/03/11 : 1,203 %
- valeur au 05/04/11 : 1,255 %
- valeur au 29/04/11 : 1,385 %
- valeur au 05/05/11 : 1,424 %
- valeur au 08/06/11 : 1,452 %
- valeur au 21/06/11 : 1,520 %
- valeur au 05/07/11 : 1,568 %
- valeur au 22/07/11 : 1,611 %
- valeur au 04/08/11 : 1,602 %
- valeur au 06/09/11 : 1,534 %
- valeur au 15/09/11 : 1,531 %

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de remarques ou de questions, le président lève la séance à 20h25.

Fait à MELLE, le 16 septembre 2011

Le secrétaire de séance,

Michel VIDARD

Le Président,

Jean-José FEBRERO